


DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 février 2026						
COMMUNE DE MOULAYRES 	<p><i>Date de convocation : 13 février 2026</i></p> <p><i>Le vingt-trois février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2ème Adjoint.</i></p> <p>PRESENTS : Laurent BAZART, Richard GONNET, Frédéric MATUSZEWSKI, Robert FAU, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Maud LEONARD</p> <p>REPRESENTES :</p> <p>ABSENTS : Vincent TRANIER, Flora ALBOUY, Brigitte BABY, Gilles BAVAY, Baptiste FONTUGNE</p>						
Délibération N° DL_2026_009 Adoptant le RPQS d'eau potable 2024	EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	6	6	6	6	0	0
<p>M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.</p> <p>Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.</p> <p>Le Comité Syndical du SMAH du Dadou a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2024, le 5 décembre 2025 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>La commune de Moulayrès, commune adhérente au SMAH du Dadou, a été destinataire du rapport annuel, elle a trois mois pour se prononcer sur ce rapport,</p> <p>Il convient maintenant, de présenter, au Conseil Municipal, ledit rapport.</p> <p>Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal délibère et décide à l'UNANIMITE :</p> <p>D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SMAH du Dadou au titre de l'exercice 2024.</p>							

Frédéric MATUSZEWSKI,
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire